

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Pêche : l'administration édifie les pêcheurs

Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

DEPUIS la grève des pêcheurs de l'Ogooué-Maritime, le 15 mars dernier, les séances de travail se succèdent avec les autorités administratives, en vue de trouver des solutions durables. La dernière en date, est celle de vendredi dernier dans la

salle de conférences du gouvernorat. Séance de travail au cours de laquelle l'inspecteur provincial de pêche, le colonel Ange-Marie Ngobou-Ngobou, a saisi l'occasion pour partager les conclusions de leurs réflexions avec les pêcheurs. Il s'agit de la limitation du nombre de pirogues, le règlement des contentieux, le règlement à l'amiable avant de porter l'affaire devant les

juridictions compétentes et l'installation d'un logiciel de cartographie dans les téléphones des pêcheurs en guise de GPS. Ce qui leur permettra de se situer sur les zones autorisées pour leurs activités de pêche. Toutefois, a indiqué l'inspecteur provincial de pêche, la seule communauté, pour l'instant, qui pose encore problème, est celle qui pratique

la pêche à la sardine dans la réserve du Delta de l'Ogooué. Pour ce faire il sera question dans les prochains jours d'ouvrir une zone bien déterminée pour cette catégorie de pêche. De sorte qu'on y pêche en toute légalité. Un séminaire sur l'utilisation du locus est prévu dans chaque communauté des pêcheurs afin que tout le monde soit au même degré d'information.



Les pêcheurs pendant la réunion avec l'administration. Photo: Koumou

Ntoum : la Mutualité Oyeck parmi les siens le 15 mai!



Les dignitaires du clan Oyeck lors d'une précédente rencontre. Photo: Prosper Nzé Bekalé

PSNB
Libreville/Gabon

COMME chaque année, depuis sa création en 1957, la Mutualité clanique Oyeck (MCO) organise son repas annuel à Akonéki dans un quartier de la commune de Ntoum. Occasion pour le bureau et les membres de cette association de revisiter l'histoire de ce clan, raffermir les liens de fraternité, l'entraide et surtout promouvoir leurs valeurs culturelles en s'appuyant sur la maîtrise collective de l'arbre généalogique, l'interconnexion des lignages et autres.

En 1957, habités par le sentiment de regrouper ses fils, les pionniers, à l'initiative de la mise en place d'un cadre communautaire et solidaire, décident de créer un collectif. Une nouvelle ère commença,

celle de "élarayong". C'est-à-dire le regroupement des membres du clan dans sa globalité. En outre, cette vie communautaire était animée par d'illustres patriarches tels que Mebale Mengoua, Obiang Eyeghe Pierre, Nguema-Ndong Martin, Nguema Nsole, Menza Mengoua, Bibang Bibeang, Bekale Mba Jean-Pierre, entre autres.

À noter que le 10 février 1996, la communauté des "aya gane" proclame, au cours d'une assemblée générale près du village Éyameyong dans le département du Como-Mondah, la renaissance de la Mutualité clanique Oyeck.

Ce jour-là, Hyacinthe Minko-Mi-Essone, ancien maire de la ville de Ntoum (aujourd'hui décédé), est désigné comme président de la MCO. Depuis 2018, la structure associative est dirigée par Jean-Baptiste Biyoghe-Bi-Mba.

RÉPUBLIQUE GABONAISE
(Union-Travail-Justice)

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS,
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES**

PROJET D'APPUI À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE GABONAISE

CELLULE D'EXECUTION DE PROJET

Secteur	: Gouvernance économique et Réformes financières
Référence de l'accord de financement	: Prêt N° : 2000200002651
N° d'identification du Projet	: P-GA-K00-007
N° de l'Avis	: AMI/04/BAD/PADEG/CEP/PM/2021

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° : AMI/04/BAD/PADEG/CEP/PM/2021
AUDIT EXTERNE DES COMPTES DU PROJET AU TITRE DES EXERCICES 2020, 2021 & 2022 AINSI QUE L'AUDIT DES PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES

- Le Gouvernement Gabonais a reçu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Diversification de l'Économie Gabonaise (PADEG), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Prêt pour financer le contrat de prestation de services **D'UN CABINET POUR L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES DU PROJET AU TITRE DES EXERCICES 2020, 2021 ENSEMBLE & 2022 AINSI QUE L'AUDIT DES PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES.**
- Les objectifs généraux de cet audit sont:
 - Obtenir l'assurance que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'incohérences, et en cas d'anomalies significatives, prouver que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs permettant ainsi à l'auditeur de formuler une opinion exprimant si les états financiers sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable;
 - Démeter un rapport sur les états financiers et de procéder aux communications requises par les Normes ISA sur la base des conclusions de ses travaux. Les services prévus au titre de cet audit sont de formuler une opinion sur les états financiers sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Dans les grandes lignes, l'auditeur aura pour mission de confirmer que :
 - Toutes les ressources, y comprises celles de contrepartie nationale (budget de l'État) et les autres sources externes (en cas de cofinancement) ont été utilisées conformément aux dispositions de l'accord de financement dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées;
 - Les acquisitions de biens, travaux et services financés ont été réalisées conformément aux dispositions de l'accord de financement et ont été correctement enregistrées dans les livres comptables. Les services attendus comprennent l'audit des comptes et des processus de passation des marchés qui permettront à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière et le processus de passation des marchés du Projet au 31 décembre de chaque année audité et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées;
 - Les pièces justificatives appropriées, documents et livres comptables relatifs aux activités du projet, sont conservés;
 - Les comptes spéciaux sont tenus conformément aux dispositions de l'accord de financement et aux règles et procédures de la Banque

en matière de décaissements;

- Les états financiers sont préparés par la direction du projet conformément aux référentiel comptable applicable;
- Les actifs immobilisés du projet existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en conformité avec l'accord de financement;
- Les dépenses inéligibles ont été correctement identifiées et font l'objet d'un paragraphe séparé dans le rapport d'audit; elles doivent être mentionnées dans la lettre à la direction, et si elles sont jugées significatives, elles doivent être insérées dans l'opinion de l'auditeur.
- La Cellule d'Exécution du Projet invite toutes les firmes intéressées par les services décrits ci-dessus à fournir les informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services (brochures, attestations de services rendus, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans les conditions semblables etc.);
- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Edition d'Octobre 2015 par l'entremise de la méthode de Sélection/SMC)** disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org> »;
- Les firmes candidates peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs notamment) relatives à cet avis aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **09 heures 00 à 15 heures 30 (heure locale)**;
- Les expressions d'intérêt multipliées en Cinq (05) exemplaires doivent être rédigées en Français, portées la mention « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES DU PROJET AU TITRE DES EXERCICES 2020, 2021 ENSEMBLE & 2022 AINSI QUE L'AUDIT DES PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES.** et déposées en personne, par courrier, ou par envoi électronique au plus tard, le **26 Mai 2021 à 15 heures**, heure locale aux adresses mentionnées ci-dessous.

PROJET D'APPUI À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE GABONAISE (PADEG)
A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur
Vallée de Sainte Marie, Immeuble Galeries TSIKA (Premier Etage), Ville de Libreville /Gabon/
Tel : (+241) 066 18 86 23/ 077 18 16 96. E-mail : pmpadeg@gmail.com ; jonsbib@yahoo.fr ; amzathmagoulou@gmail.com.
Le Coordonnateur